



NOTE AUX ETUDIANTS



Le Proviseur

Dossier suivi par
Jean-BASTIANELLI
Téléphone
05.62.15.42.15
Télécopie
05.62.15.42.33
Courriel
contact.lycee.fermat
@ac-toulouse.fr

Parvis des Jacobins
BP 7013
31068 TOULOUSE cedex 7

Les conditions d'accès dans l'établissement sont rappelées dans le règlement intérieur.

A l'exception du hall d'entrée, l'accès aux locaux du lycée est interdit à toute personne étrangère à l'établissement, y compris les locaux de l'internat.

Toute personne qui pénètre dans l'enceinte du lycée sans y être autorisée par le chef d'établissement ou son représentant peut être punie de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe (Décret n°93-726 du 29 mars 1993).

Afin de faciliter le travail des personnels chargés de ce contrôle, tout étudiant ne disposant pas de carte d'étudiant valide, avec photo, ne sera pas autorisé à pénétrer dans les locaux.

A titre unique et exceptionnel et sur mon accord explicite, on pourra accepter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire) en cours de validité.

Jean Bastianelli
Proviseur

MESURES SPECIFIQUES

1 - Pour entrer, chaque étudiant doit systématiquement montrer sa carte à la personne de la loge

2 - A partir de 20h30 en semaine, à partir de 20h les week-ends et jours fériés, seuls les étudiants internes sont autorisés à entrer dans l'établissement

3 – Les étudiants qui ne sont pas internes doivent quitter le lycée avant 23h

4 – L'entrée des visiteurs et notamment des familles n'est pas autorisée sauf accord exceptionnel et explicite de la Direction